

Tabac – Production Sélectionneur et Certifiée

Type comprend les tabacs de type burley, brun et séché à l'air chaud.

Exigences générales pour toutes les cultures de semences pédigrées

Les normes de base concernant toutes les cultures sont énoncées à la rubrique [Exigences générales pour toutes les cultures de semences pédigrées](#). De plus, les normes qui suivent s'appliquent au tabac.

Classes et générations

Sélectionneur : sous le contrôle du sélectionneur.

Certifiée : descendance des semences de Sélectionneur; une génération.

Exigences concernant la propagation

Une nouvelle planche de culture de serre doit être utilisée chaque année, à moins que la planche de culture ne soit effectivement traitée à l'aide d'un stérilisant du sol avant le semis.

Exigences concernant le terrain

Culture inspectée	NE doit PAS être produite sur un terrain sur lequel :
Sélectionneur	au cours de l'année précédente :
Certifiée	<ul style="list-style-type: none">• une culture de tabac.• une culture de chanvre industriel.

Inspection des cultures

Les gousses cueillies et les panicules récoltées avant l'inspection ne sont pas admissibles à la certification. Les cultures de tabac doivent être inspectées une fois que la culture est au stade de l'apparition des bourgeons de fleurs.

Normes applicables aux cultures

Isolement

L'isolement entre les variétés à pollinisation directe de types différents de tabac doit être d'au moins 400 m (1 312 pi).

Entre les variétés du même type de tabac, l'isolement doit correspondre à ce qui est prescrit ci-dessous.

Variétés à pollinisation directe

Les champs qui produisent une classe quelconque de semences doivent être séparés selon l'une ou l'autre des méthodes suivantes :

1. isolement d'au moins 45 m (148 pi).
2. protection contre la pollinisation croisée par ensachage avant la libération du pollen.
3. séparation par quatre rangs de tabac à fleurs mâles stériles non destiné à l'ensemencement.

4. dans les champs où deux variétés à pollinisation directe ou plus du même type sont produites côte à côte, quatre rangs de chaque variété, entre les deux variétés, doivent fleurir et produire des graines, mais ne doivent pas être récoltés pour l'ensemencement.

Parents pour produire des hybrides

Il y a deux sortes de variétés parentales dans la production de graines de tabac hybride :

- *un pollen fertile mâle produisant une variété parentale mâle;*
- *une variété parentale femelle androstérile.*

Les variétés mâles fertiles produisant une variété parentale mâle doivent adhérer à l'une des exigences suivantes en matière d'isolement :

1. Les variétés productrices de pollen du même type doivent être séparées d'au moins 15 m (50 pi).
2. Protégées contre la pollinisation croisée par ensachage.
3. Séparées par quatre rangs de tabac à fleurs mâles stériles non destiné à l'ensemencement.
4. Dans les champs où deux variétés à pollinisation directe ou plus du même type sont produites côte à côte, quatre rangs de chaque variété, entre les deux variétés, doivent fleurir et produire des graines, mais ne doivent pas être récoltés pour l'ensemencement.
5. Dans les champs où deux variétés à pollinisation directe ou plus du même type sont produites côte à côte, aucune séparation n'est requise si l'enlèvement des fleurs fermées aux fins de la collecte du pollen est respecté rigoureusement. Les semences ne peuvent pas être récoltées de ces plants.

Les variétés de parent femelle androstérile doivent adhérer aux exigences suivantes en matière d'isolement :

1. Les variétés du même type doivent être isolées des plants producteurs de pollen d'au moins 45 m (148 pi), sauf les plants de la variété parentale fertile mâle utilisée pour polliniser la variété parentale femelle androstérile de cet hybride.
2. Les cultures à fleurs mâles stériles du même type n'ont pas besoin d'être séparées les unes des autres.
3. Les types différents de variétés à fleurs mâles stériles doivent être séparés d'au moins 200 m (656 pi).
4. Les variétés à fleurs mâles stériles et les pollinisateurs de types différents doivent être séparés d'au moins 400 m (1 312 pi).

Tolérances maximales d'impuretés

Les impuretés dans les cultures de semences pédigrées doivent être enlevées avant l'inspection de la culture. Les tolérances maximales d'impuretés pour les autres variétés et hors-types sont de 0.

Exigences particulières

Maladies : Les plants affectés par le virus de la tache annulaire du tabac doivent être détruits. Les plants affectés par le virus de la mosaïque du tabac doivent être détruits, ou identifiés et isolés.